



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pauvreté

Question écrite n° 120172

Texte de la question

M. Michel Hunault interroge Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la situation scandaleuse dans laquelle se trouvent plusieurs milliers de salariés payés, contre toute règle, à un niveau inférieur au taux horaire du SMIC. Il lui demande si elle peut, avec vigueur, veiller à ce que dans toutes les branches professionnelles, en particulier dans l'agroalimentaire, mais aussi dans l'industrie, le salaire net réellement payé ne soit pas inférieur au SMIC. Par ailleurs, dans un souci d'améliorer le pouvoir d'achat, il lui demande si elle peut expliciter les exonérations de charges applicables aux bas salaires.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120172

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 11004

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)